

FORMULAIRE DE SOUMISSION DES CONTRIBUTIONS



Forum de développement régional pour l'Afrique 2020 (RDF-AFR)

*La transformation numérique pour accélérer la réalisation des ODD
– Développement numérique, partenariats et financement*

6-7 octobre 2020, 12:00 –15:00 CAT (réunion virtuelle)

avec des sessions préparatoires le 5 octobre 2020 (12h00 – 13h30 heure du CAT)

CONTRIBUTION DE L'ARPCE, Congo

TITRE: Project timbre électronique

DUREE PREVUE DE LA PRESENTATION: [5 minutes]

CONTACT: Benjamin Mouandza, benjamin.mouandza@arpce.cg, 00242 055000112

❖ **Initiatives régionales pour l'Afrique :** [Sélectionnez l'Initiative(s) régionale(s) pertinente(s) pour votre contribution]

[Oui/Non] Initiative régionale AFR 1 – Construire des économies numériques et favoriser l'innovation en Afrique

Thème de développement de l'UIT connexe : [Sélectionnez la ou les thématiques pertinentes pour votre contribution]

[Oui] Réseaux et infrastructures numériques

[Oui] Cyber sécurité

[Non] Télécommunications d'urgence

[Non] Environnement

[Oui] Politique et réglementation du numérique

[Oui] Développement des capacités

[Oui] Services et applications numériques

[Oui] Inclusion numérique

[Oui] Écosystèmes d'innovation numérique

[Non] Statistiques et données sur la prise de décisions fondées sur des données probantes

❖ **Année(s) de mise en œuvre :** [Sélectionnez l'année(s) pour laquelle votre action/projet/initiative est pertinent]

[Oui] 2018	[Oui] 2019	[Oui] 2020	[Oui] 2021	[Oui/Non] autres
------------	------------	------------	------------	------------------

❖ **Lien de l'initiative à la réponse COVID-19:** [Veuillez indiquer si votre action/projet/initiative est pertinent pour la réponse COVID-19].

[Non] Initiative liée à la réponse COVID-19 ?



FORMULAIRE DE SOUMISSION DES CONTRIBUTIONS

Project timbre électronique

Le timbre électronique est une redevance de l'économie numérique instituée par les lois des finances pour les années 2019 et 2020.

Cible : Le Timbre électronique cible opérateurs économiques, établissements commerciaux et organismes publics et s'applique sur les factures d'eau, d'électricité, d'abonnement et réabonnement aux chaînes audiovisuelles, de Téléphone; d'internet fixe et mobile; des Brasseries; des Supermarchés; des Hôtels; des Agences de voyages; des Pharmacies ainsi que des Patentes et de la taxe de roulage pour les automobilistes.

But : Le timbre électronique vise avant tout la transparence et la traçabilité de paiement des factures en s'appuyant sur la dématérialisation des paiements à travers le Mobile Money et prélèvement bancaire, dans le but principal d'apurer, d'augmenter les revenus de la fiscalité et d'instaurer un climat de confiance dans le secteur.

Montant de la redevance : 50 Frs CFA entièrement supporté par l'utilisateur final.

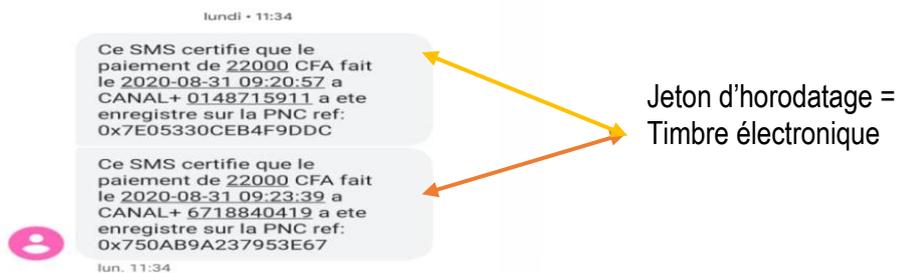
Mise en œuvre : La mise en œuvre est pilotée conjointement par l'ARPCE et la Direction Générale des Impôts et du Domaines (DGID).

Fonctionnement : Le timbre électronique est émis par une plateforme qui inclut un système d'horodatage, de certification électronique et d'archivage par l'ARPCE, permettant de connaître l'heure et la date de paiement d'une facture, de la certifier au moyen d'un code unique infalsifiable et de l'archiver au sein du système.

Lancé le 1^{er} Juillet 2020 la plateforme a enregistré 364502 Transactions, donnant une visibilité sur la TVA, CA, TFT et la RA.

Le client peut accéder sur la plateforme et voir sa transaction enregistrée sous forme de Q/R code pouvant être scannée en vue de l'attestation de paiement.

Illustration :



VEUILLEZ SOUMETTRE LA CONTRIBUTION AVANT LE 15 SEPTEMBRE

A ITU-RO-AFRICA@ITU.INT

